

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2025

SAUVEGARDER ET PÉRENNISER LES EMPLOIS INDUSTRIELS EN EMPÊCHANT LES
LICENCIEMENTS BOURSIERS - (N° 769)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS28

présenté par
M. Delaporte et les membres du groupe Socialistes et apparentés
à l'amendement n° AS|18 de M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« quinze jours »

les mots :

« deux mois »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à allonger de 2 semaines à 1 mois le droit de veto suspensif du CSE sur les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE).

L'objectif est d'aider les CSE à s'approprier ce nouveau droit.